

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 07 FEVRIER 2023

N° de délibération : 07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 27 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	31/01/2024
VOTE	POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 8

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Fabrice BERGER, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Guy GRAFEUILLE, Eric GUYOT, Alain HERTELOUP, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Dominique MAURIN, Gilles MENETRIER, Jacques MERCIER, Michel MONET, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Laurent POMMIER, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Philippe ROLLIN, Sophian SAOULI, Sylvie THOMAS et Henri VALES

Étaient représentés (pouvoirs) :

François DIOT a donné pouvoir à Rose-Marie GERBE
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Sylvain COINTAT
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Emmanuel LOCTIN

Monsieur Emmanuel LOCTIN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Réponse à l'appel à projet « Territoires agricoles engagés »

Dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial), le Pays a inscrit dans son plan d'action l'enjeu de la transmission des exploitations agricoles. En effet, 20% des agriculteurs et agricultrices vont partir à la retraite d'ici 5ans et 50% d'ici 10 ans. La transmission d'une activité agricole doit idéalement commencer à se réfléchir 10 ans avant le départ à la retraite du ou de la chef-fe d'exploitation. Or, les dispositifs existants, notamment dans les organismes agricoles comme la Chambre d'Agriculture ou Bio Bourgogne Franche-Comté, accompagnent pour l'instant seulement les cédants qui se présentent sur leur point accueil, souvent à 1 ou 2 ans avant leur départ.

L'appel à projet « Territoires Agricoles Engagés », lancé par Geolink Expansion, Fermes d'Avenir et Eloi, permettra d'avoir une idée précise des exploitations à transmettre sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais grâce à un recensement, de définir une méthodologie de transmission des exploitations selon leur modèle de production et leur modèle économique, de construire une stratégie de promotion des exploitations agricoles vers les acteurs du territoire mais aussi les potentiels porteurs de projets. . Les organismes qui lancent l'AAP ont un portefeuille de candidat à l'installation qu'ils peuvent mobiliser.

L'AAP sélectionnera 20 territoires pilotes au niveau national. La contribution du Pays est de l'ordre de 100 000 € sur 3 ans (le montant sera affiné si la candidature du Pays est retenue).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide la candidature du Pays à l'appel à projet « Territoires Agricoles Engagés » ;
- autorise le Président à signer tous les documents liés à cette candidature.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 07 février 2024**

